

N° CG 2006/III-6c/114
Séance du 23 JUIN 2006



EAU, ENVIRONNEMENT NATUREL, CADRE DE VIE ET AGRICULTURE
AJUSTEMENTS BUDGETAIRES
DECISION MODIFICATIVE 1

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide :

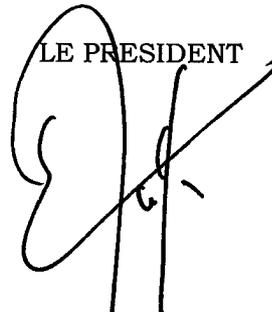
- d'inscrire une AP de 286 000 € et 150 000 en CP pour notre programme d'insertion des lignes électriques et téléphoniques ainsi que pour le déplacement de la ligne 400 000 V de Hombourg ;
- d'inscrire un complément d'AP de 56 000 € et de CP de 32 487,67 € sur la ligne Espaces Naturels Sensibles ;
- d'inscrire 253 311,70 € en fonctionnement et 14 081,83 € en investissement en complément de notre ligne existante de soutien à l'agriculture dont 201 711,70 € concernent des réinscriptions ;
- d'inscrire 200 000 € en AP et 100 000 € en CP pour lancer des études concernant le SIG et pour mettre sur internet le SIG existant tout en développant un partenariat direct avec les Communautés de Communes ;
- d'inscrire 16 250 € complémentaires pour la Mission de Recyclage Agricole de boues de station d'épuration ;

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 JUIN 2006

- de réinscrire 14 758,97 € pour solder nos engagements en cours concernant la qualité de l'air et notre participation à l'ASPA ;
- de valider un renforcement temporaire d'une année de l'équipe s'occupant des GERPLAN en créant un poste d'ingénieur contractuel sur cette année ;
- de valider l'évolution du Conseil d'administration de la SAFER où nous aurons désormais 2 représentants et où nous augmenterons notre participation au capital de 4 560 €.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 27 JUIN 2006
Publication: 30 JUIN 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions